

# COLOMBIE



## Environnement opérationnel

### Contexte

Les déplacements forcés demeurent un défi en Colombie où le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) officiellement enregistrées s'élevait déjà à plus de trois millions à la mi 2009. De plus, un flux constant de Colombiens en quête de protection continue à se déplacer vers les pays voisins et d'autres parties du monde. La majeure partie des déplacements forcés résulte du conflit prolongé et de la violence généralisée, ainsi que de la production illégale de coca.

Alors que de nombreux indicateurs liés à la sécurité se sont améliorés au niveau national, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays enregistrées chaque année a augmenté pour

atteindre environ 300 000 personnes en 2007 et 2008. Au cours des dernières années, le conflit s'est déplacé des centres urbains vers les régions reculées moins peuplées, telles que les plaines, la jungle et les régions frontalières.

Certaines parties du pays sont beaucoup plus touchées que d'autres par les déplacements. Ces dernières années, dix pour cent de l'ensemble des districts de Colombie ont engendré plus de 60 pour cent des déplacements forcés. Les régions les plus concernées se situent le long de la côte du Pacifique, y compris Cauca, Chocó et Nariño, ainsi que Arauca, Antioquia, Guaviare et Sur de Bolivar.

Les régions accueillant des réfugiés sont également très concentrées, 82 pour cent des déplacés internes étant hébergés dans moins de 10 pour cent des districts, principalement dans de grands centres urbains. Les déplacements urbains en Colombie sont caractérisés par des mouvements « intra-urbains », les déplacés

## Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANV. 2010		DÉC. 2010 – JANV. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Divers	200	200	220	220	260	260
Demandeurs d'asile	Divers	160	160	200	200	200	200
Rapatriés (réfugiés)		20	20	20	20	30	30
PDI		3 290 000	556 330	3 590 000	585 000	3 890 000	600 000
<b>TOTAL</b>		<b>3 290 380</b>	<b>556 710</b>	<b>3 590 440</b>	<b>585 440</b>	<b>3 890 490</b>	<b>600 490</b>

internes se déplaçant d'un quartier à l'autre en quête de protection.

### ● Besoins

Assurer la protection continue d'être l'un des défis les plus urgents en Colombie. Les conditions de sécurité pour les déplacés internes demeurent difficiles en raison des menaces et autres formes d'intimidation, avec l'assassinat ciblé de responsables au sein des déplacés internes et le viol de femmes causant d'autres déplacements.

La capacité restreinte de réponse aux besoins des femmes et des jeunes filles déplacées, le manque de sécurité dans les régions du retour, les difficultés d'accès aux terres, ainsi que les perspectives d'emploi ou autres options économiques limitées, entravent les possibilités de trouver des solutions durables.

La réponse nationale aux questions des déplacés internes s'est améliorée au cours de ces dernières années et le budget annuel du Gouvernement consacré aux questions liées au déplacement s'élève actuellement à plus de 550 millions de dollars E.-U. Toutefois, d'importantes lacunes subsistent dans la mise en oeuvre d'un cadre juridique global régissant les droits des personnes déplacées. A titre d'exemple, les programmes nationaux ne reçoivent pas suffisamment de financement au niveau local, et là où les ressources existent, elles ne sont souvent pas utilisées en raison d'un manque de capacité technique ou de volonté politique. En outre, plus de 60 pour cent des fonds sont liés à des subsides, laissant peu de marge de manoeuvre aux autorités locales pour les adapter aux besoins locaux.

## | Objectifs principaux |

L'objectif principal du HCR est de s'assurer que les personnes déplacées et celles qui risqueraient de l'être puissent bénéficier de leurs droits en vertu du droit colombien, ainsi que du droit international, en mettant en avant les priorités suivantes :

### Environnement de protection favorable

- Améliorer la mise en oeuvre de politiques publiques cruciales au niveau local afin de faciliter l'accès aux services pour les personnes déplacées.
- S'assurer que les politiques du Gouvernement reconnaissent les divers besoins des personnes déplacées de différents âges, genres et origine ethnique.
- Prévenir les déplacements en mettant sur pied de meilleurs systèmes d'alerte précoces, en favorisant une approche mieux informée de la part des forces armées nationales, en renforçant l'espace humanitaire et en assurant la présence d'institutions nationales civiles dans les zones les plus importantes de déplacement.

### Procédures de protection équitables

- Améliorer l'enregistrement en réduisant le temps de traitement des demandes et en augmentant la fiabilité du registre national des personnes déplacées.
- Améliorer le système d'enregistrement des terres et le cadre légal afin de permettre aux personnes déplacées ou risquant d'être déplacées de conserver leur droit de propriété.
- Renforcer les capacités des communautés autochtones et afro-colombiennes à défendre leurs droits, et améliorer la protection qui leur est accordée par les autorités.

## Cibles prioritaires en 2010

- Quelque 80 pour cent des ressources du Gouvernement allouées aux questions de déplacement en 2010 sont utilisées.
- Quinze plans d'action en faveur des personnes déplacées ou des communautés risquant d'être déplacées sont développés. La moitié au moins des plans d'action est mise en oeuvre au bénéfice de près de 7 000 personnes.
- Des directives concernant l'intégration des enfants déplacés, des jeunes, des personnes handicapées et âgées au sein des programmes du Gouvernement sont publiées par quatre ministères et appliquées aux niveaux national et local.
- Quelque 300 000 hectares de terres appartenant aux personnes déplacées ou risquant d'être déplacées sont protégés.
- Environ 100 000 Colombiens déplacés ou risquant d'être déplacés reçoivent des papiers d'identité nationaux, y compris au moins 40 pour cent de personnes déplacées autochtones ou d'origine afro-colombienne.
- Des plans d'action garantissant l'accès au système d'éducation des enfants déplacés sont mis en oeuvre dans cinq régions au moins. Plus de 50 000 enfants déplacés sont nouvellement intégrés dans le système d'éducation.
- Des concepts liés à la prévention du déplacement et à la protection des personnes déplacées sont intégrés dans la formation des forces armées et testés sur au moins 500 officiers.
- Dix plans de prévention et de protection à l'intention des communautés autochtones et afro-colombiennes risquant d'être déplacées sont élaborés aux niveaux national et local.
- Une stratégie frontalière régionale, comprenant 10 initiatives binationales, bénéficie au moins à 5 000 personnes.



Bon nombre de déplacés colombiens possédaient des fermes ou travaillaient dans l'agriculture avant d'être obligés d'abandonner leurs exploitations et leurs terres.

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	14
□ Effectifs totaux	158
International	19
National	88
JEA	3
VNU	45
Autres	3

## PARTENAIRES

### Organismes gouvernementaux :

Agence présidentielle pour l'Action sociale et la Coopération internationale (Acción Social)  
Bureau du Médiateur  
Bureau du Procureur général  
Bureau de l'Auditeur général  
Ministères de la Protection sociale, de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Justice, de l'Éducation, de l'Éducation et des Affaires étrangères  
*Consejería Presidencial para la Equidad de la Mujer*  
*Programa Presidencial Colombia Joven*  
*Instituto Colombiano de Bienestar Familiar*  
État civil  
Gouvernements régionaux et bureaux des maires  
Forces armées nationales  
Cour constitutionnelle  
*Instituto Colombiano de Desarrollo Rural*

### ONG :

*Corporación Opción Legal*  
*Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento*  
*Diakonie Katastrophenhilfe*  
*Organización Nacional de Indígenas de Colombia Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos*  
*Corporación Desarrollo y Paz del Magdalena Medio*  
*Solidaridad Internacional*  
*Mujer y Futuro*  
*Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli*  
*Interactuar Famiempresas*  
*Casa de la Mujer*  
Conseil norvégien pour les réfugiés  
*Secretariado Nacional de Pastoral Social*  
Diocèses locaux  
Organisation de déplacés internes  
ONG locales

### Autres :

*Universidad Nacional*  
*Universidad de los Andes*  
OIM, PAM, UNICEF, PNUD, OMS, PAHO, HCR, OCHA, UNIFEM, ONUIDA, CICR.

- Améliorer les capacités de surveillance aux frontières et la protection de groupes autochtones binationaux.

## Stratégie et activités

En 2010, le HCR mettra l'accent sur le niveau communautaire en s'assurant que les politiques publiques nationales auront un impact positif sur les individus déplacés et les personnes risquant d'être déplacées. L'Organisation s'efforcera également d'améliorer les mécanismes de prévention et l'environnement de protection en renforçant le cadre légal national grâce à des campagnes de plaidoyer, une assistance dans l'élaboration des politiques et leur mise en oeuvre, ainsi que des initiatives visant à atténuer le risque de déplacement forcé. L'Organisation mènera des campagnes en vue de l'obtention de documents d'état civil et s'efforcera d'améliorer le système national d'enregistrement des déplacés internes.

Afin d'améliorer la sécurité des personnes déplacées, l'Organisation prendra des initiatives pour prévenir les violences sexuelles et sexistes et plaidera pour l'intégration des enfants et des jeunes déplacés au sein des programmes gouvernementaux et des services d'aide juridique. Elle s'efforcera également d'intégrer les personnes âgées déplacées, ainsi que celles qui sont handicapées, au sein des programmes étatiques, des activités d'urgence liées aux abris et des initiatives relatives au VIH et au SIDA. La mobilisation communautaire et la mise en oeuvre de politiques publiques au niveau local seront rehaussées en renforçant les organisations de déplacés internes.

Dans le domaine des solutions durables, l'Organisation mettra en oeuvre des initiatives destinées à protéger les terres, à améliorer les programmes de réimplantation, appliquer les protocoles de retour librement consenti et fournir un appui technique afin de promouvoir l'intégration locale.

### Contraintes

Pour atteindre les buts que s'est fixé le HCR en Colombie, les autorités nationales et locales doivent avoir la volonté politique de répondre aux questions liées au déplacement et préserver l'espace humanitaire. Ce sont deux exigences fondamentales étant donné que l'Organisation met principalement l'accent sur le soutien de l'État dans ses responsabilités de protection et que de nombreuses interventions du HCR dépendent de missions sur le terrain dans des zones reculées.

Les changements dans la nature du conflit représentent une sérieuse contrainte pour les acteurs humanitaires. La faible présence des

autorités civiles dans les régions rurales isolées entrave les efforts du HCR en vue d'améliorer la protection en renforçant les structures étatiques.

## Organisation et mise en oeuvre

La nature du travail du HCR en Colombie nécessite un engagement soutenu au niveau central, comme au niveau local, en vue d'assister l'établissement de capacités institutionnelles et organisationnelles, la protection des communautés et le plaidoyer en faveur du déplacement et des questions humanitaires.

En 2010, le HCR renforcera son approche basée sur les communautés afin de s'assurer qu'une décennie de progrès dans le développement des politiques publiques ait un impact concret au niveau local. Il établira de nouvelles unités dans des régions présentant des risques élevés de déplacement, telles que Barrancabermeja, Buenaventura et San José del Guaviare. Le bureau sur le terrain actuellement responsable de la région métropolitaine de Bogotá sera transféré à Neiva afin de couvrir les départements particulièrement touchés de Caqueta, Huila et Tolima.

### Coordination

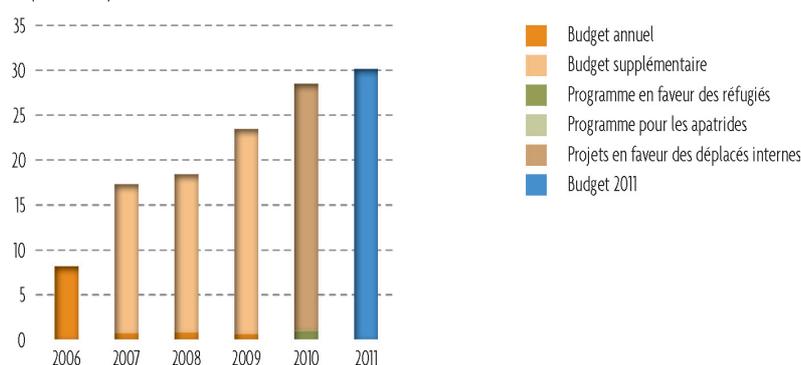
La mise en oeuvre de la stratégie en faveur des déplacés internes pour 2010-2011 dépend fortement d'une collaboration avec l'homologue principal du HCR au niveau du Gouvernement, *Acción Social*. L'Organisation établira des priorités dans sa coopération avec des entités nationales, telles que les ministères, les agences et les administrations régionales et locales. Le renforcement des relations avec les organisations autochtones et afro-colombiennes, telles que *Organización Nacional de Indígenas de Colombia*, est de première importance. La coordination avec les personnes déplacées et les groupes communautaires de base, particulièrement ceux comprenant des femmes et des jeunes, est également importante.

## Informations financières

Au cours des dernières années, le HCR a reçu un plus grand soutien de la part de la communauté internationale en vue de renforcer son opération en Colombie. Le HCR a intensifié sa présence en inaugurant de nouveaux bureaux et en établissant un réseau de protection couvrant la plupart des régions touchées par le conflit. En 2010, les besoins financiers n'ont cessé de croître en raison de l'évaluation des besoins globaux.

## Budget pour la Colombie en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget 2010 pour la Colombie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>				
Instruments régionaux et internationaux	0	0	338 783	<b>338 783</b>
Cadre juridique national	26 005	0	771 883	<b>797 888</b>
Cadre administratif national	26 005	0	771 881	<b>797 886</b>
Politiques en matière de déplacements forcés	0	0	1 583 938	<b>1 583 938</b>
Politiques de migrations nationales et régionales	26 005	0	0	<b>26 005</b>
Prévention du déplacement	0	0	1 593 661	<b>1 593 661</b>
Coopération avec les partenaires	0	0	663 601	<b>663 601</b>
Politiques de développement national	35 193	0	771 883	<b>807 076</b>
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	0	0	501 197	<b>501 197</b>
Accès au territoire	26 005	0	0	<b>26 005</b>
Gestion des urgences	0	0	501 195	<b>501 195</b>
Sous-total	<b>139 214</b>	<b>0</b>	<b>7 498 024</b>	<b>7 637 238</b>
<b>Procédures de protection équitables</b>				
Conditions d'accueil	114 236	0	267 279	<b>381 515</b>
Enregistrement et établissement de profils	40 079	0	267 280	<b>307 359</b>
Accès aux procédures d'asile	26 953	0	267 280	<b>294 233</b>
Définitions du réfugié et de l'apatride	25 641	0	267 277	<b>292 918</b>
Détermination de statut juste et efficace	26 953	0	429 166	<b>456 119</b>
Documents d'état civil	0	0	267 280	<b>267 280</b>
Sous-total	<b>233 861</b>	<b>0</b>	<b>1 765 562</b>	<b>1 999 423</b>
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>				
Impact sur les communautés hôtes	0	0	142 813	<b>142 813</b>
Effets du conflit armé	0	0	458 195	<b>458 195</b>
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	0	0	300 488	<b>300 488</b>
Protection des enfants	0	0	458 184	<b>458 184</b>
Accès aux solutions juridiques	0	0	931 231	<b>931 231</b>
Sous-total	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 290 909</b>	<b>2 290 909</b>

## Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- La stratégie de "protection par la présence" du HCR sera sapée et ses capacités opérationnelles réduites. Entre 400 et 700 missions sur le terrain (sur les 1 700 prévues) seront annulées.
- Quelque 32 districts parmi les 80 les plus touchés par les déplacements ne pourront pas bénéficier de la présence du HCR et de ses projets.
- Les capacités opérationnelles du nouveau bureau sur le terrain à Neiva seront réduites avec un impact négatif sur les relations avec les institutions locales.
- Deux centres d'aide juridique prévus à Florenca et à Neiva ne seront pas inaugurés.
- Deux nouvelles unités sur le terrain prévues à Buenaventura (le district le plus touché par les déplacements) et San José del Guaviare ne seront pas inaugurés.
- Deux médiateurs communautaires ne seront pas nommés pour exercer des fonctions à San José del Guaviare et à Buenaventura, entravant la protection de personnes déplacées et des communautés risquant d'être déplacées.
- Six des 15 plans d'action pour les communautés déplacées ou celles risquant d'être déplacées ne seront pas mis en oeuvre, réduisant par là le nombre de bénéficiaires de 7 000 à 4 200 personnes.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>				
Abris et autres infrastructures	0	0	670 032	<b>670 032</b>
VIH et sida	200 067	0	508 137	<b>708 205</b>
Éducation	0	0	508 133	<b>508 133</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	0	0	670 041	<b>670 041</b>
Sous-total	<b>200 067</b>	<b>0</b>	<b>2 356 345</b>	<b>2 556 412</b>
<b>Autogestion et participation communautaires</b>				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	0	0	930 364	<b>930 364</b>
Autogestion de la communauté et représentation équitable	0	0	2 496 685	<b>2 496 685</b>
Autosuffisance et moyens d'existence	147 004	0	0	<b>147 004</b>
Sous-total	<b>147 004</b>	<b>0</b>	<b>3 427 048</b>	<b>3 574 053</b>
<b>Solutions durables</b>				
Stratégie de solutions durables	116 278	0	674 943	<b>791 221</b>
Retour volontaire	0	0	520 708	<b>520 708</b>
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	0	1 908 863	<b>1 908 863</b>
Appui à l'intégration sur place	120 877	0	520 704	<b>641 581</b>
Réinstallation des déplacés internes ailleurs dans le pays	0	0	736 510	<b>736 510</b>
Réduction des cas d'apatridie	0	59 852	0	<b>59 852</b>
Sous-total	<b>237 155</b>	<b>59 852</b>	<b>4 361 728</b>	<b>4 658 735</b>
<b>Relations extérieures</b>				
Relations avec les donateurs	0	0	138 286	<b>138 286</b>
Mobilisation des ressources	0	0	138 286	<b>138 286</b>
Information	0	0	685 488	<b>685 488</b>
Sous-total	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>962 061</b>	<b>962 061</b>
<b>Logistique et appui aux opérations</b>				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	0	0	2 468 375	<b>2 468 375</b>
Gestion de programme, coordination et appui	0	0	2 346 151	<b>2 346 151</b>
Sous-total	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 814 526</b>	<b>4 814 526</b>
<b>Total</b>	<b>957 302</b>	<b>59 852</b>	<b>27 476 204</b>	<b>28 493 358</b>

<b>Budget 2011</b>	<b>30 174 100</b>
--------------------	-------------------

<b>Budget 2009 révisé</b>	
Budget annuel	<b>599 796</b>
Budget supplémentaire	<b>22 828 757</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 428 553</b>